



*Extrait  
Responsable commande  
publique*

## DÉCISION N° *04*

**PORTANT DÉCLARATION SANS SUITE DE  
LA PROCEDURE ADAPTEE CONCERNANT  
LE MARCHE N° M24.012 « ACQUISITION  
D'UNE SOLUTION LOGICIELLE DE  
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES »**

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SUD,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Commande Publique

DÉCIDE

### ARTICLE 1.-

La procédure adaptée ouverte concernant la consultation n°M24.012 « Acquisition d'une solution logicielle de gestion des ressources humaines » est déclarée sans suite pour des motifs d'intérêt général et notamment technique : redéfinition des caractéristiques afin de permettre une meilleure adéquation aux besoins de la CASUD.

Par ailleurs, le délai de validité des offres est caduque

### ARTICLE 2.-

La présente décision entrera en vigueur après avoir été :

- Mise en ligne sur le site internet de la CASUD
- Publiée au BOAMP

Elle est notifiée aux candidats en application de l'article R.2185-2 du Code de la commande publique.

### ARTICLE 3.-

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion (27, Rue Félix Guyon, CS 61107, 97404 - Saint-Denis Cedex ; téléphone : 02 62 92 43 60 ; télécopie : 02 62 92 43 62) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Le Président de la CASUD, 23 AVR. 2025

Jacquet HOARAU

Décision n° *04*

portant déclaration sans suite de la procédure d'appel d'offres concernant le marché n°M24.012 « Acquisition d'une solution logicielle de gestion des ressources humaines »  
Communauté d'Agglomération du Sud – 379 rue Hubert Delisle – BP 437 – 97838 LE TAMPON CEDEX  
Tél. : 0262 57 97 77 – Fax : 0262 57 97 78 – E-mail : contact@casud.re